



### ADDENDA # 3

Date : Le 29 septembre 2022

Titre : Services de nettoyage pour l'Ambassade du Canada en Grèce

---

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande de propositions (DDP) pour la prestation de services de nettoyage, portant le numéro 22-199816. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

1. Répondre aux questions relatives à la DDP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

---

### QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. À la page 48, paragraphe 5.3 (B), la description des douze (12) jours fériés annuels de l'ambassade est claire.  
Veuillez nous indiquer si nous devons calculer des coûts additionnels pour les jours fériés grecs qui ne coïncident pas avec les jours fériés canadiens.
- R1. Veuillez prendre note des informations indiquées dans la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions de la DDP, à la section 3.4 Prix ferme, sous-section 3.4.1 ainsi qu'à la section 3.5 Taux horaires fermes, sous-section 3.5.1 :
- 3.4.1 Les soumissionnaires doivent indiquer un prix ferme tout compris en Euro (EUR) sur le formulaire de soumission financière ci-joint. Le prix ferme doit comprendre, sans nécessairement s'y limiter, tous les coûts découlant de l'exécution des travaux qui sont décrits dans la présente DDP ; tous les coûts découlant de l'exécution de tout travail supplémentaire décrit dans la soumission du soumissionnaire (à moins d'avoir clairement été décrit comme étant facultatif); tous les frais de déplacement et les frais de subsistance; tous les frais généraux, y compris les débours.
- 3.5.1 Les soumissionnaires doivent indiquer des taux horaires en Euro (EUR) sur le formulaire de soumission financière ci-joint. Les taux horaires doivent comprendre, sans nécessairement s'y limiter, tous les coûts découlant de l'exécution des travaux qui sont décrits dans la présente DDP et tous les coûts découlant de l'exécution de tout travail supplémentaire décrit dans la soumission du soumissionnaire (à moins d'avoir clairement été décrit comme étant facultatif).
- 

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES**